



LE THERMO LAQUAGE



20 TEINTES STANDARD EN **CLASSE 2 HAUTE DURABILITÉ**

- BEIGE 1015 STRUCTURÉ	- VERT 6005 STRUCTURÉ	- GRIS 7006 STRUCTURÉ	- BRUN 8017 STRUCTURÉ	- MARS SABLÉ	- BLANC 9016 STRUCTURÉ
- ROUGE 3004 STRUCTURÉ	- VERT 6009 STRUCTURÉ	- GRIS 7016 STRUCTURÉ	- BRONZE 1247 STRUCTURÉ	- AMBRE SABLÉ	- NOIR 9005 STRUCTURÉ
- BLEU 5013 STRUCTURÉ	- VERT 6021 STRUCTURÉ	- GRIS 9006 STRUCTURÉ		- ORDOS SABLÉ	- NOIR 2100 SABLÉ
- BLEU 5014 STRUCTURÉ	- VERT 2100 SABLÉ	- GRIS 9007 STRUCTURÉ			



AU CHOIX SANS PLUS VALUE

2 TEINTES NATURAL



- CHÊNE FONCÉ



- CHÊNE DORÉ



Le procédé Naturall, double poudre est réalisable sur toute notre gamme sont thermo laqués uniquement à la teinte de base (première poudre). La plus value à appliquer est de 25% sur l'ensemble de votre étude.

TEINTES NON STANDARD

Toutes les autres teintes d'architecture extérieure en classe 2 haute durabilité sont possibles avec une plus value de 5%

Les teintes RAL seront toujours proposées en « Structuré »

kit de retouche supplémentaire dans toutes les teintes 16, 12 €

MISE EN GARDE CONTRE LES « MODES » DES COULEURS ET DES TEXTURES

Chaque fabricant de poudre créé ses propres collections. Il est le seul à pouvoir décider de leurs renouvellements.

Il est donc impossible de garantir une continuité d'approvisionnement au-delà de la durée de la collection.

Il est également important de préciser que toutes les peintures en poudre ont été étudiées pour apporter la meilleure reproduction d'aspect et de couleur. Malgré cela, de légères variations de teinte ou d'effet peuvent être constatées.

Un KIT DE RETOUCHE est offert

LA GARANTIE 01/04/2019

Les biens vendus sont garantis **20 ans** contre tous défauts de fabrication (hors accessoires)

Nous garantissons **20 ans** l'accrochage de la laque sur les profilés Aluminium (hors pièce de fonderie). Nous garantissons dans les mêmes conditions l'uniformité du vieillissement du thermolaquage sous réserve d'un entretien conforme à nos prescriptions .

La période de garantie est réduite à 5 ans dans les cas suivants :

- Implantation à moins de 500 mètres d'une côte ou d'un estuaire,
- Implantation dans un milieu agressif* , industriel*, ou dans une zone urbaine* à forte densité de véhicules ou dans une région côtière*,

* les définitions de ces notions peuvent vous être fournies sur demande.

Les conditions de mise en œuvre de la garantie sont définies dans les conditions générales de vente.

L'ENTRETIEN

En zone rurale et en milieu urbain de faible densité , les entretiens doivent avoir lieu à une fréquence de 2 fois par an. En zone urbaine et industrielle, les surfaces exposées à la pluie requièrent au minimum 4 entretiens par an. En milieu maritime et à pollution élevée, il faudra doubler cette fréquence. Attention les produits en bord de mer à moins de 50m devront bénéficier d'un entretien hebdomadaire à l'eau claire.

Utilisez de l'eau additionnée d'un détergent doux. Il est capital de bien rincer ensuite à l'eau claire et d'essuyer à l'aide d'un chiffon doux, non pelucheux et absorbant.

- Il faut, en tout état de cause, éviter l'utilisation de produits agressifs tels que certains détergents pour lessives ou lave-vaisselle et des produits basiques ou acides. L'usage de tampons abrasifs grossiers tels que paille de fer ou papier émeri est naturellement prohibé.
- Ne pas nettoyer les surfaces lorsqu'elles sont ou ont été exposées à la chaleur.
- Ne pas utiliser de solvants sur les surfaces thermo laquées. Sont particulièrement prohibés les solvants polaires tels qu'alcools, acétones, esters, éthers, hydrocarbures aromatiques etc. Pour plus de précisions consultez le site de l'ADAL. www.adal-aluminium.fr